

Evaluation biologique des produits phytosanitaires

Définition d'un produit phytosanitaire

Champ d'application spécifique

Cette norme donne une définition du terme "produit phytosanitaire", spécifie l'usage auquel ils sont destinés, et indique les produits qui doivent, ou ne doivent pas, être considérés comme des produits phytosanitaires.

Les produits phytosanitaires sont des substances, ou des mélanges, de nature chimique ou biologique, ou des préparations formulées de microorganismes (champignons, virus, bactéries, protozoaires ou toute autre entité biotique microscopique autorépliquante), qui sont utilisés en agriculture, en horticulture, en sylviculture, dans les jardins et les zones d'agrément, sur les produits végétaux stockés et les zones non cultivées, et sont destinés à :

- Protéger les végétaux ou les produits végétaux, par la destruction la répulsion ou la limitation de la croissance des organismes nuisibles
- Détruire ou limiter la croissance des adventices ou des plantes indésirables
- Réguler ou modifier la croissance des végétaux (autres que les éléments nutritifs).

Approbation et amendement spécifiques

Approbation initiale en 1991-09.
Approuvé en tant que Norme OEPP en 2004-09.

Ils comprennent: les fongicides, bactéricides, insecticides, les acaricides, nématicides, rodenticides, herbicides, molluscicides, virucides, fumigants (traitements du sol), attractifs pour les insectes (par ex. les phéromones utilisées pour la lutte), répulsifs pour les oiseaux, la faune sauvage, les rongeurs et les insectes, produits pour la protection des produits stockés, régulateurs de croissance, produits destinés à renforcer la résistance des plantes contre les organismes nuisibles, inhibiteurs de germination, produits pour éliminer les végétaux aquatiques et les algues, dessiccants et défoliants pour détruire des parties de végétaux, produits facilitant la cicatrisation produits pour la conservation des végétaux ou des parties de végétaux après la récolte, produits de conservation du bois (pour bois vert), adjuvants ajoutés pour améliorer l'action des produits phytosanitaires, adjuvants destinés à réduire la phytotoxicité des produits phytosanitaires.

Ils ne comprennent pas: les engrais, les produits de conservation du bois (pour le bois sec).